

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023 A 18 H 00

**DÉLIBÉRATION N°8/2023 : ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA
DELIVRANCE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU
LOGEMENT ET DE LA NATURE (DGALN) DES DONNEES FONCIERES**

Date de convocation : 20/06/2023
Nombre de délégués présents : 13
Titulaires : 8
Suppléants : 5
Quorum : 17

L'An Deux mille-vingt-trois, le dix juillet, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Elisabeth Claverie, Présidente.

Présidait la séance : Madame Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DELBRUEL

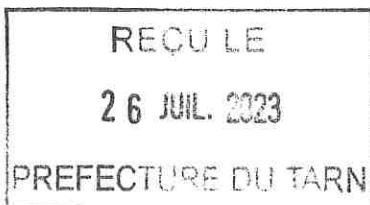
ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames Sandrine SANDRAL, Elisabeth CLAVERIE, Isabelle SOULET, Messieurs Robert GAUTHIER, Marc VENZAL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES

Suppléants : Messieurs Christian CHAMAYOU, Bernard DELBRUEL, Alfred KROL, Joël LOUP, Claude PAGES

Pouvoir : Madame Florence DURAND donne pouvoir à Madame Sandrine SANDRAL, Monsieur Didier BUONGIORNO donne pouvoir à Monsieur Marc VENZAL, Monsieur Mathieu VIDAL donne pouvoir à Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE

ETAIENT EXCUSES : Mesdames Michèle SAUNAL, Sarah LAURENS, Florence DURAND, Anne-Marie ROSÉ, Isabelle CALMET, Claudine MONTELS, Anna FAURE, Messieurs Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, Bernard LAFON, Jean-Louis PUECH, Sébastien PAULHE, Thierry ASTOULS, Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Alain SÉVERAC, Arnaud SIRGUE-BEC, Grégory AVEROUS, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Jérôme CASIMIR, Yves CHAPRON, Thierry DUFOUR, Jean-Marc FARRE, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Mathieu VIDAL, Jean-Charles BALARDY, Patrice DELHEURE, Gérard FABRE, Philippe GRANIER, Jacky MIQUEL, Olivier OUSTRIC, Claude PAGES, Jean-Michel QUINTIN, Jacques ROUSSEL, Jean-Marc SOULAGES, Michel TREBOSC, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Rémi ROUQUETTE, Alain BARRAU, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Jean-Pierre LESCURE, Fabrice MARCUZZO, Claude ROQUES, Bernard TROUILHET



DELIBERATION N°8/2023 : ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA DELIVRANCE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE (DGALN) DES DONNEES FONCIERES

Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,

Le règlement général de la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018 a fait évoluer la réglementation relative à la protection des données. De manière générale, les collectivités territoriales collectent, gèrent, utilisent un nombre important de données plus ou moins personnelles.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois met à disposition du SCoT du Grand Albigeois les moyens lui permettant d'assurer ses missions. Cette convention, intègre désormais, un volet relatif à la protection de la donnée et la mise en place d'un observatoire du territoire, en conséquence, le SCoT du Grand Albigeois sera amené à gérer un nombre important de données dans le cadre des procédures. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre appui sur les données foncières notamment pour évaluer la consommation d'espace et mieux qualifier sa typologie tout en respectant les enjeux les prérogatives définies par le Règlement Général sur la Protection de la Donnée (RGPD).

Pour y parvenir, le SCoT sollicite les données de la DGFIP. La présente délibération a ainsi pour objectif de solliciter les données nécessaires au bon fonctionnement du SCoT et de son observatoire et d'autoriser madame la présidente à signer l'acte d'engagement.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 05/2023 modifiant les statuts du syndicat mixte,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés,

Vu l'acte d'engagement de la DGALN auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui fixe le cadre du retraitement des fichiers mis à disposition par la DGFIP et le cadre de diffusion de ces fichiers retraités,

Considérant l'intérêt de disposer des données foncières pour l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale de l'Albigeois et l'élaboration d'un observatoire foncier sur son périmètre,

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

SOLLICITE les services de la DGFIP pour disposer des données foncières,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte du Grand Albigeois étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION N°8/2023 : ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA DELIVRANCE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE (DGALN) DES DONNEES FONCIERES

↳ **AUTORISE** madame la présidente à signer l'acte d'engagement en vue de la délivrance par la DGALN des données foncières, s'inscrivant dans les prérogatives données par la DGFIP.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 17

Pouvoirs : 4

Majorité absolue : 17

Votes favorables : 17

Votes défavorables : 17

Nuls : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré
Le 10 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE,

ELISABETH CLAVERIE

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

BERNARD DELBRUEL

